



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Conformément à l'article L5211-36, ce rapport est établi en vertu de l'article L2312-1 du CGCT qui nous invite à engager un débat sur les orientations budgétaires dans les 60 jours précédant le vote du budget primitif.

De plus la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

En effet, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, chaque collectivité (...) présente ses objectifs pour le budget général et les budgets annexes concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Par ailleurs, compte tenu de la strate démographique de la CCSVT, le rapport doit comporter (article D2312-3) :

- A/1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- A/2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- A/3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- B/1° Les informations relatives à la structure des effectifs ;
- B/2° Les informations relatives aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- B/3° Les informations relatives à la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport :

- peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.
- peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° [84-53](#) du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

I. Les dépenses et les recettes de fonctionnement.

RECETTES REELLES (en K €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Bp 2020
Dotation globale de fonctionnement (741)	553	536	426	420	400	429	451
Fiscalité (contributions directes et TEOM)	3 854	3 821	4 460	5 232	5 592	5 631	5 701
Autres recettes fiscales (compensation)	451	471	446	400	430	465	481
Autres recettes de fonctionnement	322	434	672	895	359	800	151
TOTAL	5 180	5 262	6 004	6 947	6 781	8 056	6 784

*CA provisoire

Sur les 4 derniers exercices, il est constaté :

- Une stagnation des dotations et compensations.
- Depuis 2017, une dynamique fiscale qui tend à se stabiliser.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2020 et suivants :

Maintien des taux de fiscalité (sauf TEOM en cas d'augmentation massive du coût de traitement à court ou moyen terme).

Une DGF fortement impacté par le Coefficient intégration fiscale (CIF).

Risque de baisse du produit de la taxe de séjour et des taxes « économiques » pour les prochains exercices compte tenu de la crise.

DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Bp 2020
Charges à caractère général	710	707	826	692	912	845	1 268
Charges de personnel	1 254	1 408	1 435	1 837	1 986	1 997	2 300
Autres dépenses de fonctionnement	3 463	3 053	3 616	4 088	4 040	4 090	4 832
TOTAL	5 427	5 168	5 877	6 617	6 938	6 757	8 400

*CA provisoire

Part des CP dans les dépenses de fonctionnement.	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	23.10%	27%	24%	26%	28%	28%

La part des charges de personnel dans le budget de fonctionnement est relativement stable à 28%.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2020 et suivants :

Maintien de la part des charges de personnel sous les 30%.

Maîtrise de l'impact de l'augmentation des attributions de compensations

II. Les niveaux d'épargne.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 180	5 262	6 004	6 947	7 170	8 445
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 427	5 168	5 877	6 617	7 307	7 127
EPARGNE BRUTE	- 293	52	48	235	- 137	1 318
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	108	112	173	201	201	209
EPARGNE NETTE	- 401	- 60	-125	34	- 338	1 109

*CA provisoire

Prévisions/Orientations pour les exercices 2020 et suivants :
Maintien d'une nette positive.

III. Les investissements.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DEPENSES D'EQUIPEMENT	207	499	41	1	1 206	95

*CA provisoire

L'effort portera sur le service déchets afin :

- D'améliorer les performances de tri.
- De poursuivre l'équipement des services notamment en matière de centre technique adapté au nombre et à la nature des véhicules.

D'autres part, la CCSVT ayant des compétences en matière de développement, un programme d'action pourrait être finalisé en matière de logements (OPAH), de tourisme (rénovation de l'OTI de Sartène, création d'un OTI sur Olmeto, d'un centre d'interprétation et/ou d'activités de pleine nature) ou de développement économique (zone d'activité, ORT, ...).

Prévisions/Orientations pour les exercices 2020 et suivants :

Accroissement des investissements en matière de gestion des déchets.

Mise en place d'un programme d'action en matière de développement.

Mise en place d'un pacte financier sur les investissements structurants à travers les fonds de concours.

IV. La dette.

ANNUITE DE LA DETTE	REALISATION						PREVISION					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
INTERET	46	42	79	95	90	73	66					
CAPITAL	108	112	173	201	201	95	216					
ANNUITE	154	154	252	296	316	168	282	240	240	192	192	

ENCOURS DE LA DETTE	REALISATION						PREVISION							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
	1 127	1 014	2 500	2 556	2 323	2 091	1 841	1 657	1 460	1 317	1 162	1 006	910	

L'encours de la dette continue de décroître et il n'est pas prévu de recourir à de nouveaux emprunts si la philosophie adoptée par le conseil communautaire en matière de fond de concours est respectée.

De plus, compte tenu des durées d'amortissement, l'encours de la dette à vocation à diminuer rapidement d'ici 2026.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2020 et suivants :

Absence de nouveaux emprunts et financement de l'investissement par l'autofinancement.

V. La gestion des déchets.

Les dépenses relatives aux déchets, stables en 2019, représentent 38% du budget de fonctionnement de l'établissement et s'élèvent à environ 2 716 €.

		2015	2016	2017	2018	2019
0.11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	535 647,22	628 011,41	534 392,75	665 000 €	535 000 €
0.12	CHARGES DE PERSONNEL	1 408 350,74	1 435 238,04	1 500 641,42	1 472 000 €	1 477 000 €

65-66-67-68	AUTRES DEPENSES	1 285 589,01	1 325 226,30	965 541,75 €	899 000 €	704 000 €
DEPENSES DECHETS		3 229 587,87	3 388 475,75	3 000 575,92	3 036 000 €	2 716 000 €

*CA provisoire

Les éléments essentiels de ce service sont les suivants :

DONNEES	2015	2016	2017	2018	2019
DEPENSES DECHETS (en €)	3 144 211	3 477 833	3 009 574	3 036 063	2 716 204,62
POPULATION DGF DESSERVIE	13 206	13 430	15 651	15 984	16245
COÛT PAR HABITANT DGF (en €)	238	259	192	190	167
COÛT A LA TONNE (en €)	378	416	319	314	275
OMR COLLECTES (en tonne)	5 921	5 674	6 453	6 280	6 092,60
DECHETS ENFOUIS (en tonne)	6 701	6 566	7 501	6 924	6 697,10
DECHETS VALORISABLES COLLECTES (en tonne)	520	665	622	906	
DECHETS VALORISES (en tonne)	1 612	1 683	1 970	2 752	3 163,70
PRODUCTION TOTAL DE DECHETS (en tonne)	8 319	8 359	9 438	9 677	9 860,80
DECHETS / HABITANT DGF (en Kg par habitant)	630	622	603	605	607
TAUX DE VALORISATION (en %)	19%	20%	21%	28%	32%

Sur la base des éléments précités, plusieurs indices ont été mis en place :

INDICES - EVOLUTION DU SERVICE	2015	2016	2017	2018	2019
DEPENSES DECHETS	100	110,61	95,72	96,56	86,39
POPULATION DGF DESSERVIE	100	101,70	118,51	121,04	123,01
COÛT PAR HABITANT DGF	100	108,77	80,76	79,78	70,23
COÛT A LA TONNE	100	110,08	84,37	83,01	72,88
OMR COLLECTES	100	95,82	108,98	106,05	102,89
DECHETS ENFOUIS	100	97,98	111,94	103,33	99,94
DECHETS VALORISABLES COLLECTES	100	127,91	119,60	174,28	0,00
DECHETS VALORISES	100	104,40	122,23	170,76	196,27
PRODUCTION TOTAL DE DECHETS	100	100,48	113,45	116,32	118,53
DECHETS / HABITANT DGF	100	98,81	95,72	96,10	96,36
TAUX DE VALORISATION	100	103,90	107,75	144,20	165,59

- Une baisse des dépenses en matière de déchets tant en collecte qu'en traitement mais dans des proportions différentes.
- Une hausse du tonnage de déchets valorisés et du taux de valorisation.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2020 et suivants :

Renforcement des moyens techniques pour assurer les missions existantes.

Objectif d'un budget à 2,5 millions d'euros.

Amélioration du taux de couverture des dépenses déchets.

Augmentation du volume de déchets valorisables grâce à une adaptation des fréquences et du mode de collecte.

DEUXIEME PARTIE – LE BUDGET EAU

I. Les dépenses et les recettes de fonctionnement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES REELLES (en K €)	654	340	369	921	641	718	625
DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	106	43	39	395	214	272	310

Prévisions/Orientations pour les exercices 2020 et suivants :

Augmentation des rendements de réseaux pour les deux fermiers d'ici 2021 (fin des contrats d'affermage).
Réalisation des équipements structurants permettant de limiter les frais de fonctionnement et notamment de transport d'eau.

Amélioration du service / Conformité des analyses.

Maîtrise de l'impact de la crise.

Limitation des dépenses de fonctionnement à environ 300 000 €

II. Les niveaux d'épargne.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	654	340	369	1 043	763	840
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	106	43	39	634	486	313
EPARGNE BRUTE	513	269	303	376	277	527
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	145	142	8	176	170	156
EPARGNE NETTE	368	127	295	200	107	371

Prévisions/Orientations pour les exercices 2020 et suivants :

Maintien de l'épargne nette notamment dans le cadre de la négociation des futurs contrats d'affermage.

III. Les investissements.

DEPENSES D'EQUIPEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	207	499	41	705	298	564

Au niveau du budget eau, l'effort portera sur la sécurisation de la ressource en eau afin de limiter le recours au transport d'eau.

De plus, les capacités de stockage devront être augmentées et/ou adapter sur les secteurs de Belvédère, Abbartello et Celaccia.

Enfin, des investissements sur les réseaux permettront d'améliorer le rendement notamment sur la commune de Sartène.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2020 et suivants :

Mise en place d'un programme d'investissement pluriannuel à travers la contractualisation Agence de l'Eau/CDC.

Mise en place d'un pacte financier sur les investissements structurants à travers les fonds de concours.

IV. La dette.

ANNUITE DE LA DETTE	REALISATION						PREVISION					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
INTERET	35	28	27	33	27	15	16					
CAPITAL	145	142	119	176	184	156	142					
ANNUITE	180	170	146	209	211	171	158	91	91	63	63	

ENCOURS DE LA DETTE	REALISATION						PREVISION							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
	755	612	692	790	706	507	355	288	266	216	164	134	101	

L'encours de la dette comme les annuités d'emprunts ont diminué.

Cependant, compte tenu des durées d'amortissement, l'encours de la dette à vocation à diminuer rapidement d'ici 2021 avec la fin deux emprunts pour une annuité totale de près de 72 000 €.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2020 et suivants :

Recours à l'emprunt en adaptant la durée d'amortissement aux équipements créés.
Limitation des annuités à environ 150 000 € par an.

V. Le prix du service.

Les montants de surtaxe (pour les secteurs gérés en affermage) et/ou de redevance (pour le secteur en régie) ont été maintenus jusqu'en 2020.

A l'occasion de la fin des contrats d'affermage, une réflexion devra être engagée pour maintenir, voir diminuer le montant facturé à l'utilisateur, soit totalement, soit partiellement afin de renforcer les recettes du budget assainissement.

Cette action est cependant subordonnée à une amélioration du rendement du service d'ici 2021.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2020 et suivants :

Maintien du montant de la surtaxe et de la redevance.

TROISIEME PARTIE – LE BUDGET ASSAINISSEMENT

I. Les dépenses et les recettes de fonctionnement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES REELLES (en K €)	1 025	360	878	823	996	1251	774
DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	28	119	457	575	562	594	595

Prévisions/Orientations pour les exercices 2020 et suivants :

Stabilisation des dépenses réelles.
Augmentation des recettes réelles à travers une amélioration du rendement des réseaux.
Maîtrise de l'impact de la crise.
Recours limité à l'emprunt.

II. Les niveaux d'épargne.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 025	360	878	951	1 115	1370
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	221	168	640	932	919	951
EPARGNE BRUTE	804	49	238	19	196	419
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	240	1 279	286	369	352	368
EPARGNE NETTE	564	1 230	-48	-350	- 156	51

L'épargne nette devient positive et s'établit à +51 000 €.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2020 et suivants :

Accroissement de l'épargne nette pour le financement, partiel ou total, des investissements.

III. Les investissements.

DEPENSES D'EQUIPEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	207	499	41	705	1 386	1 700

Les dépenses d'équipement ont de nouveau augmenté et atteignent près de 1 700 000 € en 2019.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2020 et suivants :

Mise en place d'un programme d'investissement pluriannuel à travers la contractualisation Agence de l'Eau/CDC afin de doter l'ensemble des communes de STEP d'ici 5 ans.
Mise en place d'un pacte financier sur les investissements structurants à travers les fonds de concours.
Mise en place d'AP/CP pour optimiser le recours à l'emprunt.

IV. La dette.

L'encourt de la dette comme les annuités d'emprunts ont augmenté compte tenu du dernier prêt relatif au financement des opérations en cours (Viggianello, Campomoro, ...).

Pour poursuivre les investissements et malgré un excédent de fonctionnement, la CCSVT devra contracter de nouveaux prêts pour faire face aux investissements nécessaires (cf. ci-après).

QUATRIEME PARTIE – EFFECTIF

I. Structure des effectifs

AU 01/01/2020			FILIERE ADM	FILIERE TECHNIQUE	TOTAL
TITULAIRE	A	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	1	1	2
		POSTE (S) POURVU (S)	1	0	1
	B	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	0	1	1
		POSTE (S) POURVU (S)	0	1	1
	C	POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	7	40	47
		POSTE (S) POURVU (S)	6	38	44
CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC (CDD, CDI & occasionnels)		POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	2	14	16
		POSTE (S) POURVU (S)	2	14	16
CONTRACTUEL DE DROIT PRIVE (Contrat aidé & apprenti)		POSTE (S) BUDGETAIRE (S)	1	0	1
		POSTE (S) POURVU (S)	1	0	1

II. Structuration des dépenses de personnel (principaux postes)

TRAITEMENT BRUT (y compris supplément familiale et prime de transport)	1 114 482 €
NBI	7 910 €
IFSE ET CIA	132 482 €
PRISE EN CHARGE MUTUELLE	19 134 €
ASTREINTE	1 162 €
IHTS	76 757 €
CHARGES PATRONALES	536 715 €

Evolution prévisionnelle :

Pas de remplacement des départs à la retraite pour les personnels administratifs (2 en 2020 et 1 en 2021).

Aucun recrutement de personnels administratifs supplémentaires en l'absence de compétences nouvelles.

Attente des résultats de la réorganisation des services techniques (développement porte à porte).

III. Durée effective du travail.

Agents administratifs / 35 heures par semaine sur 5 jours.

Agents techniques / Moyenne de 35 heures par semaine sur des semaines de 5 ou 6 jours selon les besoins et/ou les fréquences.

CINQUIEME PARTIE – EVOLUTION PREVISIONNELLE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Il est rappelé que le Conseil communautaire a approuvé la modification des attributions de compensations en février 2020.

COMMUNE	AC 2020
ARBELLARA	
ARGIUSTA MORICCIO	17 091
BELVEDERE CAMPOMORO	82 928
BILIA	
CASALABRIVA	57 639
FOCE BILZESE	
FOZZANO	
GIUNCHETO	
GRANACE	
GROSSA	
MOCA CROCE	41 049
OLMETO	267 190
PETRETO BICCHISANO	94 266
PROPRIANO	686 800
STA MARIA FIGANIELLA	
SARTENE	64 922
SOLLACARO	151 350
VIGGIANELLO	52 953
TOTAL	1 516 188

Perspectives : Maintien des AC en l'absence de transfert de compétences.

SIXIEME PARTIE – ANALYSE DES INVESTISSEMENTS SUR LES BUDGETS ANTERIEURS

La présente partie vise à informer les élus sur les dépenses d'équipements réalisées depuis la création de l'établissement (2006).

Les dépenses d'équipement s'élèvent à :

- 8,8 millions d'euros au titre du budget général.
- 7 millions d'euros pour l'AEP.
- 25,5 millions d'euros pour l'assainissement.

Compte tenu du fait que les dépenses d'équipement du budget général ne peuvent être affectées à une commune ou un secteur, la suite de l'analyse portera sur les budgets annexes « AEP » et « ASSAINISSEMENT ».

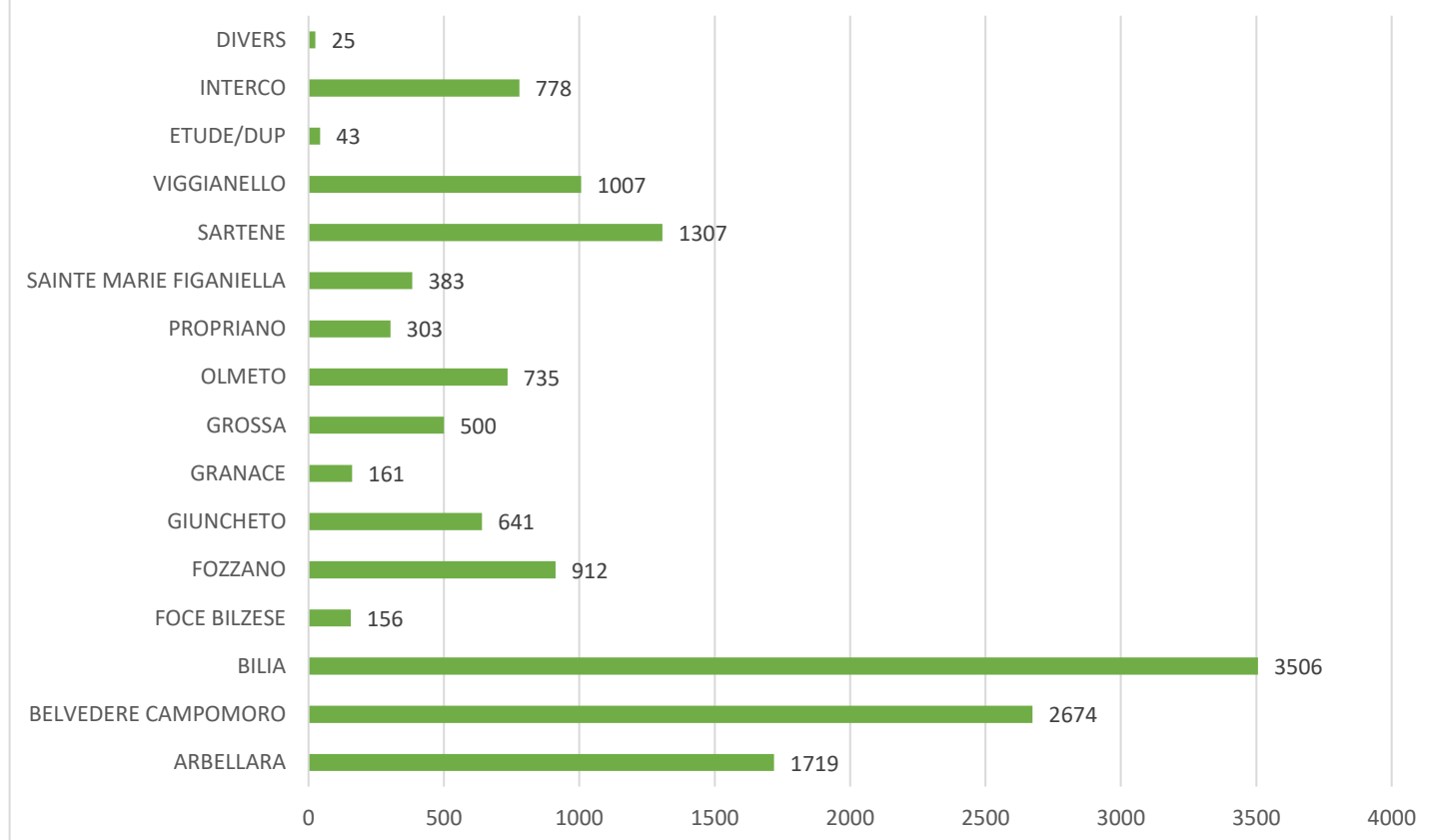
Pour chacun des deux budgets, l'analyse sera détaillée sous deux périodes afin de tenir compte de l'évolution du périmètre en 2017.

PERIODE 2006/2016			
COMMUNE	AEP en milliers d'€	EU en milliers d'€	TOTAL en milliers d'€
ARBELLARA	315	65	380
BELVEDERE CAMPOMORO	949	158	1107
BILIA	296	2	298
FOCE BILZESE	26	7	33
FOZZANO	224	45	269
GIUNCHETO	81	1	82
GRANACE	4	21	25
GROSSA	3	58	61
OLMETO	928	643	1571
PROPRIANO	685	790	1475
SAINTE MARIE FIGANIELLA	34	12	46
SARTENE	571	5015	5586
VIGGIANELLO	610	360	970
ETUDE/DUP	699	699	699
INTERCO		12645	12645
DIVERS		408	408

Sur cette période, outre les équipements mutualisés (STEP, études, ...), les investissements (en volume) ont été concentrés sur les communes de Belvédère-Campomoro, Olmeto, Propriano et Sartène.

Néanmoins, afin de tenir compte de la taille population, l'intégration d'un ratio à l'habitant DGF permet d'affiner l'analyse (il est vrai que d'autres ratios peuvent être utilisés)

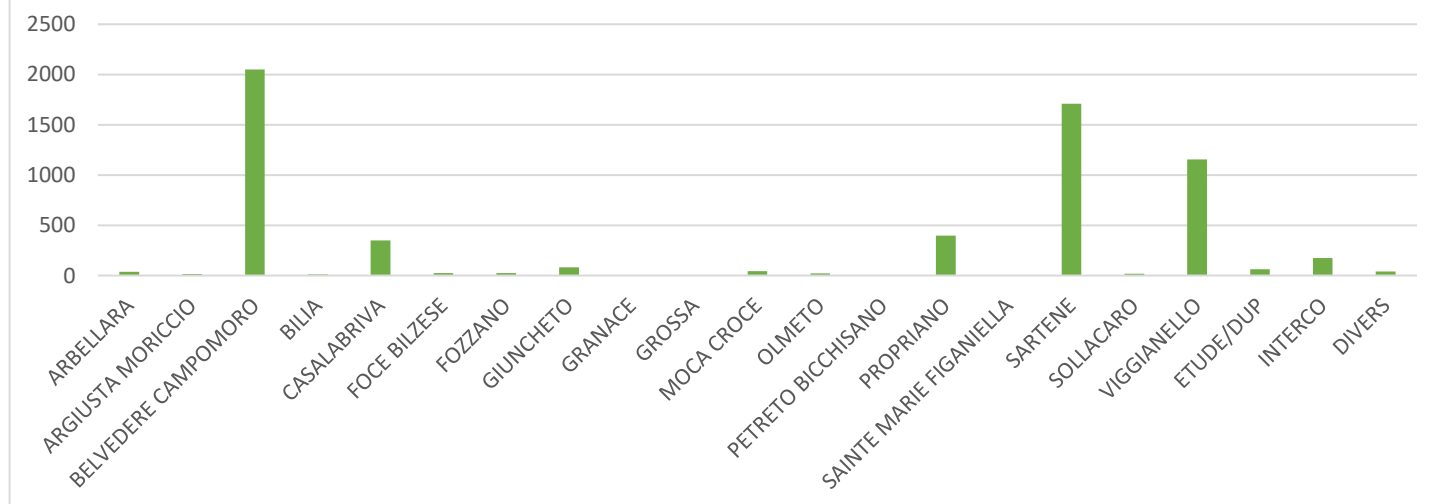
INVESTISSEMENT AEP & EU EN € PAR HABITANT DE 2006 A 2016



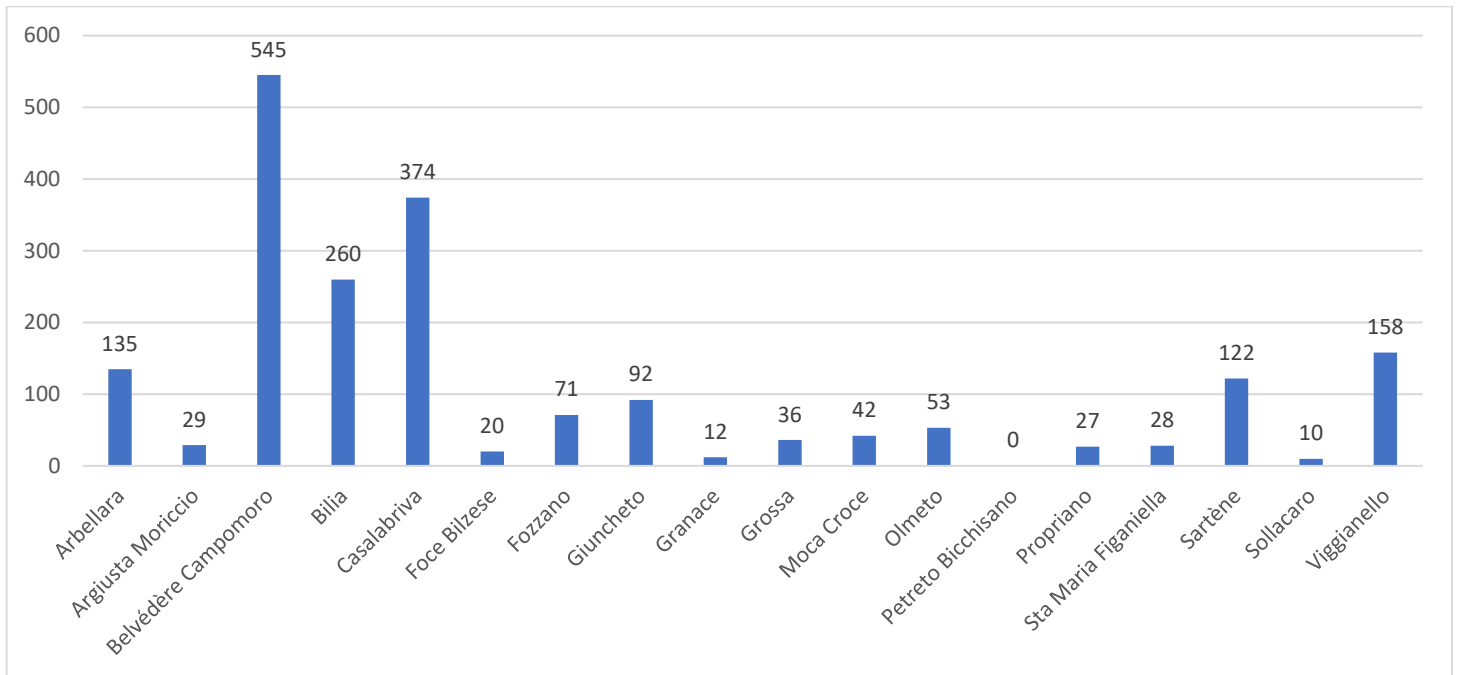
Sur la base du ratio « dépenses d'équipement/population DGF », il ressort que les investissements ont concerné principalement les communes de Bilia (3506 € par habitant DGF), Belvédère-Campomoro (2 674€), Arbellara (1 719 €), Sartène (1 307 €) et Viggianello (1 007 €).

Sur la période 2017-2019, l'application du ratio précité ne paraît pas opportun.

INVESTISSEMENT AEP ET EU DE 2017 A 2020 EN MILLIERS D'EUROS



Afin de tenir compte de cette évolution, il est proposé l'application d'un ratio « dépenses d'équipement/pop DGF / nombre d'années d'adhésion ».



SEPTIEME PARTIE - INVESTISSEMENTS A VENIR ET MODALITES DE FINANCEMENT

Au cours de prochaines années, la CCSVT devra faire face à nombreuses dépenses d'équipement tant sur le budget général (déchets, tourisme, GEMAPI, développement économique) que sur les budgets annexes (EAU et ASSAINISSEMENT).

Sur le budget annexe EAU :

OPERATION	COMMUNE	MONTANT ESTIME	SUBVENTION ATTRIBUEE	SUBVENTION PREVISIONNELLE	AUTOFINANCEMENT
Rénovation réseau AEP	Arbellara	400 000 €		320 000 €	80 000 €
Rénovation réseau AEP	Fozzano	400 000 €		320 000 €	80 000 €
Rénovation réseau AEP	Giuncheto	200 000 €		160 000 €	40 000 €
Nouvelles ressources	Arbellara, Giuncheto, Fozzano	150 000 €		75 000 €	75 000 €
Alimentation Rocca	Arbellara et Fozzano	2 200 000 €		1 500 000 €	700 000 €
Réservoir Belvédère	Bel-Campomoro	885 000 €		640 000 €	245 000 €
AEP Tranche 2	Sartène	2 200 000	1 600 000		600 000 €
Schéma directeur		200 000 €		150 000 €	50 000 €
Extension ou reprise réseau	NON DEFINI	750 000 € (150 000/AN)		375 000 €	375 000 €
Reprise réseau Vigna maio	Olmeto	1 000 000 €			1 000 000 €
Reprise réseau Portiglioli	Bel-Campomoro	1 000 000 €			1 000 000 €
TOTAL		9 385 000			4 245 000 €

Sur le budget annexe ASSAINISSEMENT :

OPERATION	COMMUNE	MONTANT ESTIME	SUBVENTION ATTRIBUEE	SUBVENTION PREVISIONNELLE	AUTOFINANCEMENT
STEP - Création	Arbellara	800 000 €	516 000		284 000
STEP - Création	Argiusta	1 000 000 €		700 000 €	300 000 €
STEP - Création	Fozzano	650 000 €		350 000 €	300 000 €
STEP – Mise aux normes	Giuncheto	360 000 €		250 000 €	110 000 €
STEP – Mise aux normes	Grossa	320 000 €		225 000 €	95 000 €
STEP – Mise aux normes	Olmeto (littoral)	650 000 €		379 000 €	271 000 €
STEP - Création	Moca Croce	760 000 €		600 000 €	160 000 €
STEP - Création	Ste Marie de Figaniella	500 000 €		300 000 €	200 000 €
Extension réseau	Tipponu	420 000 €	294 000 €		126 000 €
Extension réseau	Baracci	1 000 000 €	700 000 €		300 000 €
Extension ou reprise réseau	NON DEFINI	750 000 € (150 000/AN)		375 000 €	375 000 €
Extension réseau Portiglioli	-	1 000 000 €			1 000 €
TOTAL		8 210 000 €			3 521 000 €

Sur le budget général :

OPERATION	COMMUNE	MONTANT ESTIME	SUBVENTION ATTRIBUEE / EN ATTENTE	SUBVENTION PREVISIONNELLE	AUTOFINANCEMENT
Foncier STEP	Arbellara	25 000 €			25 000 €
Foncier STEP	Argiusta-Moriccio	25 000 €			25 000 €
Foncier STEP	Moca Croce	15 000 €			15 000 €
Foncier STEP	Fozzano	15 000 €			15 000 €
Foncier STEP	Sta Maria	10 000 €			10 000 €
Foncier Réservoir	Belvédère-Campomoro	18 000 €			18 000 €
Foncier Réservoir	Fozzano	18 000 €			18 000 €
Foncier Ressources	Bilia	18 000 €			18 000 €
Aménagement accès foncier	Arbellara et Giuncheto	350 000 €	120 000 €/40 000 €	100 000	90 000 €
Aménagement ZI Tralavettu	Propriano	150 000 €		120 000 €	30 000 €
Divers fonciers	-	90 000 €			90 000 €
Achat de véhicule	-	700 000 €		490 000	210 000 €
Porte à porte et tri sélectif	-	1 800 000 €		1 260 000	540 000 €
Aménagement ZI Rizzanese	-	40 000 €		32 000 €	8 000 €
GEMAPI – Etude	-	80 000 €		40 000 €	40 000 €
GEMAPI - Travaux	-	250 000 € (50 000/AN)		125 000 €	125 000 €
TOTAL		3 604 000 €			1 277 000 €

L'autofinancement « nécessaire » sur les 5 prochaines années s'élève à environ 9 millions d'euros, soit environ 1,8 millions d'euros par an.

- En EAU : Environ 4 245 000 € sur les 5 ans, soit 850 000 € par an. L'épargne nette étant de 226 000 en moyenne sur les trois dernières années, il conviendrait de contracter environ 600 000 € de prêt par an sur 5 ans.
- En Assainissement : : Environ 3 521 000 € sur les 5 ans, soit 705 000 € par an. L'épargne nette étant négative sur les trois dernières années, il conviendrait de contracter environ 700 000 € de prêt par an sur 5 ans.
- En budget général : : Environ 1 277 000 € sur les 5 ans, soit 250 000 € par an. L'épargne nette étant de 268 000 en moyenne sur les trois dernières années, le recours à l'emprunt ne serait pas nécessaire (en période normale et en l'absence d'impact de la crise COVID).

Aussi, il est indispensable qu'un débat s'ouvre sur la généralisation des fonds de concours afin de pouvoir réaliser les investissements nécessaires.

Plusieurs principes peuvent être posés :

1. Seules les communes avec attribution de compensation positive versent un fond de concours.
2. Le taux de participation ne peut dépasser la moitié de l'autofinancement dans la limite de 10% de l'opération.
3. Lorsque plusieurs communes sont concernées, répartition à la population DGF.
4. Possibilité qu'en cas de couverture du fond de concours par un prêt de la commune, la CCSVT puisse garantir 50% du montant.